

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-EUPHÉMIE-SUR-RIVIÈRE-DU-SUD

Séance spéciale tenue le 15 décembre 2022 à 19h00 au 220 Principale Est à Sainte-Euphémie-sur-Rivière-du-Sud, lieu habituel des séances du conseil municipal. .

Sont présents : Messieurs Denis Laprise, Jean-Claude Giroux et Éric Talbot ainsi que mesdames Madeleine Vermette et Lydiane Bernard sous la présidence de monsieur Gilles Giroux, maire.

Est également présente : Madame Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière.

Est absent : Monsieur Steeve Raby.

2022-12-16 : OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant constaté par monsieur le maire, il est proposé par madame Lydiane Bernard, appuyé par monsieur Éric Talbot et résolu d'ouvrir la séance spéciale. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2022-12-17 : LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est approuvé tel que présenté sur une proposition de madame Madeleine Vermette, appuyé par monsieur Denis Laprise. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

ORDRE DU JOUR

- 1 : Ouverture de la séance
- 2 : Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3 : Approbation des états financiers 2021
- 4 : Période de questions
- 5 : Levée de la séance

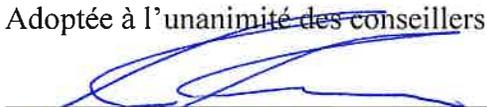
2022-12-18 : DÉPÔT ET APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Il est proposé par monsieur Éric Talbot, appuyé par madame Lydiane Bernard et résolu d'approuver le rapport du vérificateur et les états financiers de la Municipalité au 31 décembre 2021 produits par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, affichant un excédent de fonctionnement de 32 744 \$, un excédent cumulé non affecté de 178 680 \$, un excédent de fonctionnement affecté de 55 589 \$, des réserves financières et des fonds réservés de 124 324 \$ ainsi que des financements à long terme de 663 976 \$. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

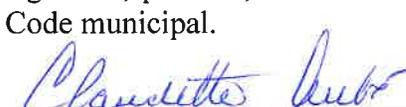
4 : Période de questions
Aucune question.

2022-12-19 : LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par monsieur Denis Laprise appuyé par madame Madeleine Vermette et résolu de lever la séance à 19h08. Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.


Gilles Giroux, maire

*Je, Gilles Giroux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature, par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.


Claudette Aubé, directrice générale et secrétaire trésorière

Je, Claudette Aubé, déclare que ce procès-verbal représente fidèlement actes et délibération du conseil municipal lors de la réunion tenue le 15 décembre 2022 (19h00).

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil tenue le 9 janvier 2023.